

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME PASSION PSG

SAISON 2009 / 2010

I OBJET

Les présentes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles toute personne physique (l'« Adhérent ») accepte d'adhérer au programme de fidélisation intitulé Passion PSG (le " PROGRAMME PASSION PSG "), mis en place par la SASP PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL (le « PSG »).

Le simple fait d'adhérer au programme PASSION PSG entraîne l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

II CONDITIONS D'ADHESION

Pour adhérer au PROGRAMME PASSION PSG, l'Adhérent doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

II. a. *Communication par l'Adhérent d'informations personnelles*

Lors de son adhésion au PROGRAMME PASSION PSG, l'Adhérent doit fournir les informations personnelles suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse postale
- Adresse email
- Numéro de téléphone mobile

II. b. *Achat par l'Adhérent de la carte de fidélité « CARTE PASSION PSG » :*

Pour adhérer au PROGRAMME PASSION PSG, l'Adhérent doit faire l'acquisition de la carte de fidélité dite « CARTE PASSION PSG ».

L'acquisition de la CARTE PASSION PSG peut être effectuée par :

- Internet, sur les sites suivants (globalement, les « Sites »):
 - site du PROGRAMME PASSION PSG (www.passion-psg.fr),
 - site Officiel du PSG (www.psg.fr),
 - site de la boutique en ligne du PSG (www.boutiquepsg.fr).
- à l'Espace Service du PSG (au Parc des Princes, 24 rue du Commandant Guilbaud – 75016 Paris) ouvert du lundi au vendredi de 09H00 à 18H30 et le samedi de 10H00 à 18H30 (l'« Espace Service »),
- à la Boutique PSG « Champs-Élysées » : 27 avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS (Ouverte du lundi au samedi de 10H00 à 22H00 ; le dimanche de 10h00 à 20H00),
- par téléphone au 3275 (0,34€/mn).
- par courrier en renvoyant le bulletin d'Adhésion dûment complété à l'Espace Service.

Pour acquérir la CARTE PASSION PSG, l'Adhérent devra préalablement payer le prix correspondant, toutes taxes comprises (le « Prix d'Adhésion »).

L'adhésion est réputée parfaite à compter de l'encaissement du Prix d'Adhésion (l'« Adhésion »).

III MOYENS DE PAIEMENT

Pour adhérer au PROGRAMME PASSION PSG sur Internet et par téléphone, le moyen de paiement autorisé est la carte bancaire (VISA, MASTERCARD, CARTE BLEUE).

Le moyen de paiement autorisé par courrier est le chèque libellé à l'ordre du PSG.

Les moyens de paiement autorisés à l'Espace Service du PSG et à la Boutique PSG « Champs-Élysées » sont : chèque, carte bancaire (VISA, MASTERCARD, CARTE BLEUE), carte DINERS CLUB, carte AMERICAN EXPRESS, espèces.

Afin d'assurer la sécurité des paiements, les Sites utilisent les services de paiement sécurisé SOGENACTIF de la Société Générale et SIPS de la Société ATOS. Ces services intègrent la norme de sécurité SSL. Les données confidentielles (le numéro de carte bancaire à 16 chiffres ainsi que la date d'expiration) sont directement transmises cryptées sur le serveur SIPS sans transiter sur les supports physiques du serveur PSG. Lorsque les coordonnées bancaires sont validées, le gestionnaire de télépaiement sécurisé adresse une demande d'autorisation au réseau carte bancaire. Le gestionnaire de télépaiement délivre un certificat électronique. Pour tout paiement par carte bancaire sur les Sites, le certificat électronique délivré par le gestionnaire de télépaiement vaudra preuve du montant et de la date de la transaction, conformément aux dispositions des articles 1316 et suivants du Code Civil ainsi que les moyens d'archivage électronique mis en place par le PSG. À cet égard, les dates et heure du serveur feront foi entre les parties. Dans tous les cas, la validation de la commande, que le paiement s'effectue par carte bancaire directement sur les Sites ou par téléphone, vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le site.

IV DELIVRANCE DE LA CARTE PASSION PSG

La CARTE PASSION PSG sera remise à l'Adhérent selon les modalités suivantes :

- Remise immédiate à l'Adhérent en cas d'Adhésion auprès de l'Espace Service ou à la Boutique PSG « Champs-Élysées » ;
- En cas d'Adhésion sur les Sites ou par courrier, l'Adhérent pourra choisir le mode de délivrance de sa CARTE PASSION PSG :
 - i. retrait par l'Adhérent auprès de l'Espace Service ou à la Boutique PSG « Champs-Élysées », dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de son Adhésion ;
 - ii. envoi à l'Adhérent, par courrier simple (frais de port 7,60€ à la charge de l'Adhérent).

V CARACTERISTIQUES DE LA CARTE PASSION PSG

La CARTE PASSION PSG comporte le nom et le prénom de l'Adhérent ainsi que le numéro client (le « Numéro Client ») et le numéro duplicata.

La CARTE PASSION PSG comporte, en outre, la mention suivante « *Le titulaire de la présente carte déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales du Programme Passion PSG* »

VI CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE PASSION PSG

La CARTE PASSION PSG est valable dans le monde entier.

La CARTE PASSION PSG est personnelle, nominative et non cessible.

L'Adhérent s'interdit, en conséquence, de prêter, échanger, louer, vendre ou revendre sa CARTE PASSION PSG ou bien de communiquer le Numéro Client de sa CARTE PASSION PSG à quelque tiers que ce soit.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME PASSION PSG

SAISON 2009 / 2010

Si le PSG était amené à constater de graves irrégularités par un Adhérent dans l'utilisation de sa CARTE PASSION PSG, il pourrait alors prendre toute mesure adéquate afin de faire cesser ces irrégularités, y compris l'exclusion de l'Adhérent du PROGRAMME PASSION PSG dans les conditions visées au point XV ci-après.

VII DUREE

La CARTE PASSION PSG est valable à compter de la date d'Adhésion et pour la durée d'une saison de football professionnel : soit entre le 1^{er} juillet de l'année N (année de l'Adhésion) et le 30 juin de l'année N+1 (ci-après la « Saison »).

NB : A titre exceptionnel, pour l'année 2009, le lancement du PROGRAMME PASSION PSG est prévu pour le 20 septembre 2009.

En conséquence, l'Adhérent reconnaît et accepte expressément que, pour la Saison 2009/2010, sa CARTE PASSION PSG ne sera valable qu'à compter de la date d'Adhésion jusqu'au 30 juin 2010.

VIII AVANTAGES DU PROGRAMME PASSION PSG

Le PROGRAMME PASSION PSG permet à l'Adhérent, titulaire de la CARTE PASSION PSG, de bénéficier des avantages décrits ci-dessous :

VIII. a. Billetterie

L'Adhérent bénéficie des avantages suivants sur la billetterie Championnat LIGUE 1, sur présentation de la CARTE PASSION PSG et de la Carte d'Identité de l'Adhérent :

- accès à une période de réservation prioritaire, dans la limite de deux (2) places maximum par CARTE PASSION PSG, sur les matchs du PSG, dits de catégorie A, au Parc des Princes, énumérés ci-après :
 - Paris Saint Germain / Olympique de Marseille (dans la limite des places disponibles) ;
 - Paris Saint Germain / Bordeaux (dans la limite des places disponibles) ;
 - Paris Saint Germain / AS Saint-Etienne (dans la limite des places disponibles) ;
 - Dernier match de la Saison (dans la limite des places disponibles).
- réduction de 10% sur le prix des billets sur tous les matchs du PSG au Parc des Princes, à l'exception des matchs de catégorie A énumérés ci-dessus.
[Dans la limite des places disponibles et dans la limite de deux (2) places pour chaque CARTE PASSION PSG].

A ce titre, l'Adhérent est informé qu'il doit, lors de l'achat de billets pour un match devant se dérouler au Parc des Princes, prendre connaissance, accepter et respecter les « Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de la Billetterie pour les manifestations au Parc des Princes ».

L'Adhérent s'engage, en outre, à respecter le Règlement intérieur du Parc des Princes.

VIII. b. Produits et Services PSG

1. Remise exceptionnelle en cas d'Adhésion à l'Espace Service ou à la Boutique PSG « Champs-Élysées

En cas d'Adhésion à l'Espace Service ou à la Boutique PSG « Champs-Élysées », l'Adhérent bénéficie d'une réduction exceptionnelle (la « Réduction Exceptionnelle ») sur

l'ensemble des produits proposés à la vente dans les Boutiques PSG suivantes (les « Boutiques PSG ») :

- Boutique PSG « Parc des Princes » : 24, rue du Commandant Guilbaud - 75016 PARIS (ouverte du lundi au samedi de 10H00 à 19H00), ou
- Boutique PSG « Champs-Élysées » : 27 avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS (Ouverte du lundi au samedi de 10H00 à 22H00 ; le dimanche de 10h00 à 20H00).

La Réduction Exceptionnelle est valable uniquement le jour de l'Adhésion à l'Espace Service ou la Boutique PSG « Champs-Élysées », quelque soit l'heure de l'Adhésion.

2. Remise dans les points de vente PSG

Le titulaire de la CARTE PASSION PSG bénéficie, pendant la Saison, d'une remise (non cumulable avec d'autres remises ou promotions) sur l'ensemble des produits PSG (dans la limite des stocks disponibles), dans les Boutiques PSG et sur le Site Internet www.boutiquepsg.fr/.

Ces réductions sont accordées à l'Adhérent :

- sur présentation de sa CARTE PASSION PSG et de sa Carte d'identité dans les Boutiques PSG ;
- après avoir rentré son identifiant web et son mot de passe sur le site www.boutiquepsg.fr/.

3. Services PSG

- Abonnement à PSG TV

L'Adhérent bénéficie d'une réduction tarifaire exceptionnelle sur son abonnement à PSG TV, pour la durée de la Saison.

- Abonnement au magazine officiel du PSG

L'Adhérent bénéficie par ailleurs d'une réduction tarifaire exceptionnelle lors de la souscription de son abonnement, pour une Saison, au magazine officiel du PSG (100% PSG ou tout autre magasin pouvant lui substituer).

VIII. c. Avantages Exclusifs : les Exclusivités

L'Adhérent bénéficie d'avantages exclusifs : les Exclusivités.

Le PSG pourra accorder à l'Adhérent des Exclusivités qui lui donneront droit, durant la Saison, à des avantages exclusifs.

A titre indicatif et non limitatif, les Exclusivités pourront donner le droit à l'Adhérent de participer aux événements suivants :

- participation à des « chats » ou rencontres avec des joueurs et/ou des membres du staff PSG ;
- invitation à des événements exceptionnels : tels que la diffusion au Parc des Princes des matchs extérieurs etc. ;
- participation à des événements réservés aux Adhérents du PROGRAMME PASSION PSG : tels que des tournois de football etc.

IX POLITIQUE DE RETOUR DES PRODUITS

IX. a. Produits achetés dans les Boutiques PSG

L'Adhérent est informé que tout produit acheté dans les Boutiques PSG dans le cadre du PROGRAMME PASSION PSG ne pourra être repris ou échangé que, dans un délai maximal d'un (1) mois à compter de la date d'achat, sur présentation du ticket de caisse et conformément aux conditions applicables : produits restitués à l'état neuf, non portés, dans son emballage d'origine. Les produits personnalisés ne sont pas repris.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME PASSION PSG

SAISON 2009 / 2010

IX. b. Produits achetés en ligne

Concernant les achats effectués sur le Site Internet www.boutiquepsg.fr/, l'Adhérent aura la faculté de retourner le produit acheté conformément aux Conditions Générales de Vente du site www.boutiquepsg.fr/. Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles : <http://www.boutiquepsg.fr/main/termsOfSale>.

X OBLIGATIONS DE L'ADHÉRENT

L'Adhérent s'engage à respecter scrupuleusement les présentes Conditions Générales du PROGRAMME PASSION PSG.

L'Adhérent s'interdit de communiquer le Numéro Client de sa CARTE PASSION PSG à tous tiers.

En cas de perte ou de vol de sa CARTE PASSION PSG, l'Adhérent s'engage à en informer, dans un délai maximal de quinze (15) jours, l'Espace Service du PSG au numéro : 01.47.43.71.24.

XI DUPLICATA DE LA CARTE PASSION PSG

Dans le délai visé à l'Article X ci-dessus, l'Adhérent doit adresser ou remettre à l'Espace Service, une déclaration sur l'honneur de perte ou de vol de sa de la CARTE PASSION PSG et faire une demande de duplicata.

Sous réserve du respect des conditions visées au paragraphe précédent, un duplicata de la CARTE PASSION PSG sera remis à l'Adhérent, à l'Espace Service, sur présentation de sa Carte d'identité.

La délivrance d'un premier duplicata de la CARTE PASSION PSG est gratuite.

Toute demande supplémentaire de duplicata de la CARTE PASSION PSG sera facturée 10€.

XII SITUATION DE L'ABONNÉ AU PSG

Toute personne ayant souscrit un abonnement au PSG pour la Saison (l'« Abonné ») est réputée avoir adhééré au PROGRAMME PASSION PSG et bénéficie, en conséquence, des avantages décrits à l'Article VIII ci-dessus.

IMPORTANT : Les avantages du PROGRAMME PASSION PSG communs à ceux attribués dans le cadre du contrat d'abonnement pour les matchs du PSG ne se cumulent pas.

La carte d'abonnement de l'Abonné se substitue à la CARTE PASSION PSG et l'Abonné sera, par voie de conséquence, exempté du paiement du Prix d'Adhésion.

Si l'Abonné souhaite obtenir une CARTE PASSION PSG, il devra alors payer une somme de 10€ toutes taxes comprises.

XIII RESPONSABILITE

Le PSG décline toute responsabilité quant à l'utilisation frauduleuse de la CARTE PASSION PSG.

XIV MODIFICATION DU PROGRAMME PASSION PSG

Le PSG se réserve le droit de faire évoluer les présentes Conditions Générales du PROGRAMME PASSION PSG et pourra modifier et/ou supprimer, à tout moment, sous réserve d'en informer préalablement l'Adhérent, les avantages liés au PROGRAMME PASSION PSG et/ou les modalités de fonctionnement du PROGRAMME PASSION PSG.

XV RÉSILIATION

Tous manquements aux obligations de l'Adhérent telles que décrites aux présentes Conditions Générales, comportement abusif ou frauduleux dans l'utilisation du PROGRAMME PASSION PSG entraînent la résiliation de plein droit de son Adhésion.

Le PSG notifiera, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, à l'Adhérent la résiliation de son Adhésion.

La CARTE PASSION PSG et le Numéro Client correspondant seront immédiatement désactivés.

XVI DONNÉES PERSONNELLES / LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

L'Adhérent garantit l'exactitude des informations demandées à l'Article II. a. ci-dessus et s'engage à informer spontanément le PSG de tout changement pendant la durée de l'Adhésion.

Le PSG s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles ainsi confiées par l'Adhérent dans le respect des dispositions de la loi 6 janvier 1978 « *Informatique et Libertés* » modifiée en août 2004, et ce, uniquement, dans le cadre du PROGRAMME PASSION PSG et afin de le tenir informé de l'actualité du PSG et de lui faire bénéficier, en priorité, d'offres et de biens liés à l'activité du PSG et du Parc des Princes.

L'Adhérent est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant conformément à la Loi « *Informatique et Libertés* » précitée.

L'Adhérent pourra exercer ce droit en écrivant à l'Espace Service du PSG. Le PSG s'engage à traiter ces demandes dans un délai de sept (7) jours ouvrés.

XVII DROIT APPLICABLE / LITIGE

Les présentes Conditions Générales sont soumises au Droit français.

Tout litige relatif à l'achat ou l'utilisation d'une CARTE PASSION PSG devra être porté à la connaissance du PSG par lettre recommandée à l'adresse suivante : PSG - Service Client - 24 rue du Commandant Guilbaud - 75016 PARIS.

A défaut de règlement amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.